



Pension d'aide à l'éducation

Par **WPETIT**, le **25/08/2008** à **12:04**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis le 11 Janvier 2007.

Mes enfants sont en garde alternés, mais dans mon jugement il est dit que je dois verser une aide à l'éducation, cette somme était à la base la moitié des frais de garde périscolaire de cantine et de scolarité, néanmoins cela engendre systématiquement des conflits. A ce jour elle me demande de payer les factures sur mes semaines et me propose donc d'arrêter de lui payer cette somme.

Ma question est: si elle me signe un document stipulant qu'elle ne désire plus que je lui verse cette somme, est ce valable au yeux de la loi, ou dois je automatiquement repasser devant le juge pour valider sa demande.

Comme c'est une personne qui change d'avis comme de chemise, je n'ai pas envie qu'elle puisse utilisé à mon encontre le fait que je ne lui donnerai plus cette somme.

Je vous remercie par avance.